

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude

Division des personnels Gestion individuelle

Carcassonne, le 8 janvier 2021

à

Affaire suivie par : Viviane Niehaus

Tél: 04 68 11 57 79

Mél: ce.dsden11-diper-gi4@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty - CS 40084

11000 Carcassonne

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription

Objet : Demandes de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2021-2022, première demande, demande de renouvellement et demande de réintégration après disponibilité

**Réf.**: Loi n°84-16 du 11 janvier1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 portant sur le régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat (art. 44 et suivants)

Décret n°2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique : art 17

Décret n° 2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant

L'article 51 de la loi citée en référence indique que « la disponibilité est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite ».

La demande de mise en disponibilité a par ailleurs pour conséquence l'arrêt du traitement le temps de la disponibilité. La mise en disponibilité est prononcée pour une année scolaire, soit du 1er septembre au 31 août.

La position de disponibilité a pour conséquence la vacance du poste précédemment détenu. Celui-ci sera porté au mouvement pour être pourvu à la rentrée 2021.

1- Les types de disponibilités : sont concernées les disponibilités au titre des articles 44, 46 et 47 du décret susvisé :

- 1-1 Les disponibilités peuvent être accordées sous réserve des nécessités de service :
- pour études ou recherches présentant un intérêt général, 6 ans au maximum sur l'ensemble de la carrière (art 44 a décret 85-986 du 19/09/85)
- pour convenances personnelles, 10 ans au maximum sur l'ensemble de la carrière (art 44 b)
- pour créer ou reprendre une entreprise, 2 ans au maximum (art 46). Elle n'est pas renouvelable. Elle ne constitue pas une disponibilité pour convenances personnelles.
- 1-2 Les disponibilités accordées de droit (art.47) :
- pour élever un enfant de de 12 ans
- pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire de PACS, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne (joindre les pièces jointes).
- pour suivre son conjoint ou le partenaire de PACS (joindre les pièces jointes). La mise à disposition prévue ne peut excéder 3 ans. Elle peut être renouvelée si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies.
- pour exercer un mandat d'élu local, la disponibilité est accordée pendant toute la durée d'un mandat.

#### 2- Dépôt des demandes:

Les personnels intéressés établiront leur demande, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'une demande de renouvellement, sur le formulaire joint en annexe 1 et le transmettront :

## à la division des personnels pour le 1er mars 2021 délai de rigueur

# 3- Demande de réintégration après disponibilité :

Les enseignants actuellement en disponibilité qui souhaitent reprendre leurs fonctions à la rentrée scolaire de septembre 2021 devront adresser une demande de réintégration sur papier libre

#### à la division des personnels pour le 1er mars 2021 délai de rigueur

Les demandes de réintégrations parvenues après cette date seront prises en compte mais ne permettront pas aux enseignants de participer au mouvement. Les affectations seront alors prononcées par l'administration à la rentrée scolaire 2021.

La réintégration est subordonnée à la vérification par un médecin agréé, de l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions afférentes à son grade (article 49).

NB : la date limite réglementaire de demande de réintégration ou de renouvellement de la disponibilité est fixée au 31 mai 2021, trois mois au moins avant l'expiration de la disponibilité (article 49).

Pour la rectrice, et par délégation, la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aude

Claudie FRANÇOIS GALLIN



Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude

## Division des personnels Gestion collective

Affaire suivie par : Maguelonne Costeceque Tél : 04 34 42 91 26

Mél: maguelonne.costeceque@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty – CS 40084 11000 Carcassonne

# DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

(décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 art. 44 et s.)

Veuillez cocher le type de votre demande :

| <ul> <li>□ PREMIERE DEMANDE</li> <li>□ DEMANDE DE RENOUVELLEMENT</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| à retourner à la division des personnels pour le 1er mars 2021 délai de rigueur                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
| Je soussigné(e) : NOM, prénom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |
| Date de naissance :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
| Grade :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| Etablissement d'exercice en 2020-2021:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| Adresse personnelle et n° de téléphone :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
| Sollicite pour l'année scolaire 2021-2022 une mise en disponibilité au titre de :                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
| (Préciser le motif de la demande ainsi que le n° de l'article du décret afférent)  Pour les demandes autres que la disponibilité pour convenances personnelles, fournir à l'appui toutes pièces justificatives : inscription dans un cycle d'études ou un laboratoire de recherches, certificat d'exercice dans une entreprise, attestation du lieu de travail du conjoint, etc  A, le |  |

Signature: